



# Académie d'Agriculture de France

**Agriculture – Alimentation – Environnement**

## TÉMOIGNAGES SUR L'APPLICATION DE NATURA 2000

### INTRODUCTION

par **Gérard Tendron**<sup>1</sup>

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mes chers confrères,

Lors de la séance du 6 février 2008 de l'Académie d'Agriculture consacrée au thème « Biodiversité et développement durable » avaient été présentés :

- l'évolution des outils de la conservation de la nature,
- les enjeux et la stratégie nationale pour la biodiversité,
- la création du réseau Natura 2000.

A cette occasion avaient été mises en évidence des tendances nouvelles essentielles :

– le passage d'un conservatisme étroit d'espaces naturels remarquables en y tenant le plus possible l'homme à l'écart, à une biologie de la conservation qui donne une certaine place à l'homme, en sachant l'orienter et la valoriser en y intégrant la nature ordinaire,

– l'approche réglementaire de la conservation de la nature ne peut être le seul pilier d'une politique de la biodiversité, qui requiert dorénavant des outils contractuels, fonciers et fiscaux, des modes de gouvernance et une formation adaptés,

– la création du réseau européen Natura 2000 en application d'une première directive sur la conservation des espèces de 1979 et d'une seconde sur la conservation des habitats de 1992 a nécessité quinze années d'études, de débats, de controverses, de contentieux avant d'aboutir au classement à ce titre de 12 % du territoire national,

---

<sup>1</sup> Membre de l'Académie d'Agriculture de France, Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts.  
Président de section au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.  
**C.R.Acad. Agric. Fr., 2008, 94, n°3.** Séance du 11 juin 2008.

– le choix français, assez original en Europe, de privilégier l’approche contractuelle pour la création et la gestion de ce réseau nécessite innovation et expérimentation d’autant que la directive « habitats, faune, flore » impose une obligation de résultat appréciée par l’état de conservation favorable des espèces et des habitats, qui implique la responsabilité de l’Etat vis à vis de l’Europe, alors que les élus locaux président les comités de pilotage et jouent dorénavant un rôle majeur au titre des politiques territoriales,

– les documents d’objectifs Natura 2000 s’inspirent largement des outils de diagnostic et de planification territoriale constitués par les aménagements forestiers et les plans simples de gestion utilisés depuis un siècle et demi par les forestiers français.

\*\*\*\*

\*\*

La séance d’aujourd’hui sera consacrée à des témoignages d’acteurs de terrain sur la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

– Lise Wlerick, ingénieure, responsable de l’environnement à la direction territoriale Rhône-Alpes de l’Office national des forêts présentera l’exemple du site Natura 2000 des zones humides des Saisies en Savoie.

Exemple positif qui concerne cinq forêts communales sur 290 ha et a impliqué les élus locaux qui ont participé à l’élaboration du contrat d’objectif, adhéré à une charte Natura 2000, signé des contrats Life, ce qui a permis notamment de restaurer les tourbières tout en assurant la persistance de la chasse, de l’exploitation forestière et de l’accueil du public.

- Pierre Charles de Graciansky, professeur honoraire à l’école nationale supérieure des Mines de Paris, propriétaire forestier, présentera la classement des 374000 ha de la Sologne, s’étendant sur 97 communes en zone spéciale de conservation au titre de Natura 2000, alors que la chasse, la pisciculture d’étangs et l’exploitation forestière sont des activités essentielles dans cette grande région assainie et reboisée au 19<sup>ème</sup> siècle .

Il évoquera l’indifférence, l’hostilité, l’enthousiasme et aujourd’hui le scepticisme qui se sont succédés dans l’élaboration de ce projet et les incertitudes qui pèsent aujourd’hui sur son devenir.

– Jean-Marie Barbier, Directeur général de la fédération des forestiers privés de France, retracera l’évolution générale de l’attitude des propriétaires concernés qui est passée d’une incompréhension à une coopération grâce à la concertation, la contractualisation, le financement de la mise en valeur des sites, mais qui aujourd’hui manifestent toujours une préoccupation réelle sur la pérennité du dispositif et de son financement.

– Pascal Ferey, agriculteur, président de la FDSEA de la Manche apportera enfin le témoignage des agriculteurs sur leur engagement raisonné dans une démarche de gestion concertée et durable des territoires qui suppose une juste rémunération et un équilibre entre protection environnementale et développement économique.

– Enfin Christian Barthod, sous-directeur en charge de Natura 2000 au ministère de l’écologie, du développement durable et de l’aménagement du territoire tirera les principaux enseignements des exposés et des débats.